



Commune de Porte-de-Savoie

Plan Local d'Urbanisme

Résumé non-technique de
l'évaluation
environnementale

Arrêté par délibération du conseil municipal du :
17 juin 2025

RESUME NON TECHNIQUE

1 Les enjeux relevés dans l'Etat Initial de l'Environnement

Thématique environnementales	Principaux enjeux	Niveau d'enjeu
Paysage et architecture	Un territoire marqué par une diversité paysagère (vignes, plaine agricole, massifs des Bauges et Chartreuse). Les axes routiers jouent le rôle d'axes vitrine sur le grand paysage. La commune présente un patrimoine architectural notable : le centre bourg médiéval, hameaux anciens, maisons fortes, châteaux, sartos, etc. L'enjeu est de préserver les entités paysagères et les éléments patrimoniaux remarquables tout en permettant l'adaptation aux nouveaux usages et dispositifs urbains	Moyen
Risques	La commune est concernée par plusieurs risques naturels (mouvements de terrain, séismes, retrait-gonflement des argiles, radon). Elle est couverte par un PPRi inondation. Plusieurs risques technologiques sont également présents (anciens sites et installations industrielles, et canalisations de matières dangereuses). L'enjeu est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques.	Faible à fort
Changement climatique	Les activités anthropiques accentuent le changement climatique. A l'échelle locale, l'augmentation de la température est de +2.2°C depuis 1951. Cela se manifeste par des périodes de canicules et de sécheresses plus fréquentes, ainsi que par des précipitations extrêmes. L'enjeu est d'adapter le territoire au changement climatique (réduction des émissions de GES, transition énergétique, gestion de la ressource en eau, développement de l'architecture bioclimatique, etc.)	Fort
Artificialisation	L'artificialisation était de 18% en 2019, principalement pour l'habitat, les loisirs et l'industrie. Cette artificialisation a augmenté de 9% entre 2009 et 2019. L'enjeu est de limiter la consommation foncière du territoire, et privilégier la densification.	Moyen
Eau potable	Le bilan besoin-ressource met en évidence une situation globalement équilibrée sur la commune. Une vigilance particulière est requise concernant la qualité de certaines ressources (notamment le captage de Verdun). L'enjeu est d'anticiper l'augmentation prévisible des besoins liés à la croissance démographique et au développement urbain (adaptation des infrastructures et sécurisation de l'approvisionnement).	Moyen
Eau usée	La majorité des réseaux du territoire sont de type séparatif. Toutefois, la présence d'eaux claires parasites dans le réseau est un enjeu, notamment lors des épisodes pluvieux. Les eaux usées sont ensuite traitées par la station d'épuration (STEP) de Montmélian, dont la capacité atteint ses limites. Les travaux sont en cours. L'enjeu est donc de réduire les eaux parasites, de limiter les déversements d'eaux usées non traitées, et d'adapter les infrastructures au développement urbain attendu.	Fort

Eau pluviale	La collecte des eaux pluviales est aujourd’hui assurée. Un schéma directeur est à venir. L’enjeu est de réduire la présence d’eaux claires parasites dans les réseaux, d’améliorer la gestion des eaux pluviales pour limiter le risque d’inondation par ruissellement.	Faible
Biodiversité	La commune présente une diversité d’habitat naturels (zones humides, forêts, pelouses, prairies), ainsi que de nombreuses espèces protégées (faune, flore). Les secteurs de plaine, de coteaux et de zones humides jouent un rôle clé pour la conservation de la faune et de la flore. La commune est au cœur du corridor Bauges-Chatreuse. La préservation des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et la gestion durable des milieux naturels constituent des enjeux majeurs pour le territoire.	Faible
Qualité de l’air	Les principales sources de pollution du territoire sont liées au transport routier (Nox) et au secteur résidentiel (particules fines liées au chauffage au bois). Les valeurs limites européennes sont respectées, mais des dépassements ponctuels sont constatés au niveau des recommandations OMS pour certains polluants, notamment lors des pics de trafic ou en période hivernale. L’enjeu est de réduire les émissions liées à la mobilité et au chauffage, ainsi que la protection des populations les plus vulnérables	Moyen
Bruit	La commune est exposée à des nuisances sonores principalement liées aux infrastructures de transport routières et à la voie ferrée. A proximité de ces infrastructures, les niveaux sonores peuvent dépasser les seuils réglementaires. L’enjeu porte sur la protection des populations les plus exposées à cette nuisance.	Moyen
Déchets	La collecte et le traitement des déchets est géré au niveau intercommunal. Les actions de prévention, le tri, le compostage et la valorisation des déchets sont en hausse. L’enjeu est de réduire la production e déchets, d’augmenter la valorisation, d’adapter les infrastructures à la croissance démographique à venir.	Faible
Zonages environnementaux	La commune présente de nombreux zonages environnementaux (réserve naturelle, Natura 2000, parcs naturels régionaux, ZNIEFF, ENS, Zones humides). L’enjeu est de préserver ces espaces de réservoir de biodiversité des pressions urbaines.	Faible
Trame Verte et Bleue	La commune présente plusieurs sous-trames (humides, ouvertes, boisées). Plusieurs corridors écologiques d’importance régionale et locales sont également recensés, et subissent des pressions liées à l’urbanisation, à l’intensification agricole et à la création d’infrastructure. L’enjeu est de lutter contre la fragmentation des habitats, et d’assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.	Moyen

2 Synthèse des incidences probables du projet sur l'environnement

Thématiques environnementales	Incidences avant les mesures ERC	Mesures ERC	Impacts résiduels
Paysage et architecture	Le projet de PLU aura de potentielles incidences sur le paysage du fait de l'extension de l'habitat, de la création de nouvelles zones d'activités et de l'évolution des formes urbaines. Ces évolutions peuvent affecter localement la qualité des entités paysagères (vignes, coteaux, plaine agricole, massifs), ainsi que le patrimoine architectural (bourg-médiéval, maisons fortes, éléments remarquables). Les principales incidences identifiées concernent le risque de banalisation des paysages, l'altération de l'identité locale, la rupture des continuités paysagères et la dégradation de certains sites patrimoniaux.	• Intégration de prescriptions architecturales et paysagères dans le règlement • Limitation de l'artificialisation de secteurs sensibles • Maintien des éléments structurants du paysage (haies, arbres remarquables, murs anciens) • Encadrement des extensions urbaines par des OAP spécifiques • Définition d'une OAP thématique « trame verte et bleue » • Création d'une OAP « Patrimoine »	Faible
Risques	Les incidences potentielles du projet sur cette thématique sont limitées, car le PLU veille à éviter toute urbanisation nouvelle dans les zones identifiées à risque. Il n'est donc pas prévu d'exposition accrue des populations ou des biens à ces aléas dans le cadre du développement urbain planifié.	• Classement des zones les plus exposées en zones inconstructibles ou à constructibilité très encadrée • Intégration des risques dans les OAP et le zonage • Prise en compte des risques dans la conception des projets (adaptation des constructions, gestion des eaux pluviales, etc.)	Faible
Changement climatique	Le projet présente des incidences sur le changement climatique, principalement liées à l'artificialisation des sols, qui engendre une augmentation des émissions de GES (perte de puits de carbone), et une réduction de la capacité d'infiltration de l'eau, favorisant le ruissellement pluvial et les îlots de chaleur urbains. Le développement urbain planifié pourrait générer, en cas d'imperméabilisation totale des principales zones urbaines, une émission potentielle d'environ 4 293 tonnes de CO₂.	• Limitation de l'imperméabilisation des sols • Intégration de l'urbanisme bioclimatique • Préservation des espaces naturels et agricoles • Développement des mobilités douces • Gestion intégrée des eaux pluviales • Définition d'une OAP thématique « trame verte et bleue » et « Mobilité »	Moyen

Artificialisation	Le projet prévoit une consommation foncière maîtrisée, mais l'artificialisation demeure l'une des principales incidences. Cette artificialisation concerne principalement l'extension de l'habitat, des zones d'activités et des infrastructures, ce qui entraîne une réduction des surfaces agricoles et naturelles, la fragmentation des milieux, la perte de la biodiversité et l'augmentation du ruissellement. L'imperméabilisation des sols a aussi un impact sur la capacité d'infiltration de l'eau et sur la régulation thermique locale.	• Encadrement strict de l'urbanisation dans les secteurs à enjeu écologique ou agricole • Densification du tissu urbain existant (OAP densité) • Prescriptions règlementaires pour préserver les continuités écologiques et les espaces naturels • Gestion raisonnée des extensions urbaines via les OAP • Définition d'une OAP thématique « trame verte et bleue » • Réduction du foncier résidentiel (-30%)	Faible
Eau potable	Les principales incidences sont la pression accrue sur la ressource existante, le risque de déséquilibre ponctuel lors de pics de consommation ou d'épisodes de sécheresse, et de protéger la ressource en eau face aux éventuelles pollutions. Cependant, la ressource resta disponible en quantité suffisante pour couvrir les besoins futurs, sous réserve d'un suivi attentif et d'une gestion adaptée.	• Limitation de l'urbanisation dans les secteurs sensibles pour la ressource • Prescriptions pour la protection des captages et des périmètres de protection • Maintien de surfaces perméables et d'une OAP thématique « trame verte et bleue »	Faible
Eau usée	Les incidences identifiées concernent principalement la capacité des réseaux et de la STEP à absorber ces flux supplémentaires, le risque de surcharge ponctuelle lors d'épisodes pluvieux (présence d'eaux claires parasites dans le réseau), et la nécessité de garantir la qualité des rejets pour préserver les milieux aquatiques.	• Définition de prescriptions dans le règlement (limitation de l'urbanisation dans les secteurs non raccordés, raccordement obligatoire lorsque celui-ci existe, etc.) • Gestion des eaux pluviales à la source pour limiter les apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées. • Travaux en cours sur la STEP	Faible
Eau pluviale	Les principales incidences du projet concernent l'augmentation du ruissellement, la surcharge ponctuelle des réseaux d'assainissement (notamment en cas de mélange d'eaux pluviales et d'eaux usées), et la dégradation potentielle de la qualité des milieux aquatiques par les polluants véhiculés par les eaux de ruissellement.	• Intégration de la gestion à la source des eaux pluviales dans tous les nouveaux projets • Prescription de dispositifs techniques adaptés (noues, bassins de rétention, tranchées drainantes, etc.) • Obligation de séparer strictement les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées • Définition d'une OAP thématique « trame verte et bleue »	Faible

Biodiversité, zonages environnementaux et trame verte et bleue	Les incidences potentielles du développement urbain concernent la fragmentation des milieux naturels, la perturbation des continuités écologiques, la perte d'habitats pour la faune et la flore, et la dégradation de certains espaces protégés ou remarquables.	• Définition d'une OAP thématique « trame verte et bleue » • Protection réglementaire des zones à enjeux écologiques (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques) • Intégration des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques dans les OAP et dans les règlements	Faible
Qualité de l'air	Le projet de PLU identifie plusieurs incidences potentielles sur la qualité de l'air, principalement liées à l'augmentation du trafic automobile, à la création de nouvelles zones d'urbanisation, et au développement de certains modes de chauffage résidentiel (notamment le bois). Ces évolutions peuvent entraîner une hausse ponctuelle des émissions de polluants atmosphériques (NOx, particules fines, COV, etc.), en particulier à proximité des axes routiers, des zones d'activités et lors des pics de consommation énergétique hivernaux.	• Encouragement au développement des mobilités douces et à la desserte en transports en commun • Prescription de formes urbaines compactes et de mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements motorisés. • Incitation à la rénovation énergétique du bâti existant. • Intégration de la qualité de l'air dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et dans les prescriptions réglementaires, notamment pour les projets situés à proximité des axes routiers.	Faible
Bruit	Les principales incidences potentielles du développement de la commune concernent l'exposition accrue de nouvelles populations au bruit, la création de nouveaux secteurs d'habitat ou d'activités à proximité de zones déjà bruyantes, et la difficulté à préserver la qualité de vie des habitants.	• Limitation de l'urbanisation dans les secteurs les plus exposés au bruit, avec un zonage adapté et des prescriptions spécifiques pour les constructions nouvelles. • Intégration de la contrainte acoustique dans OAP et dans le règlement • Maintien ou création de zones tampons paysagères (espaces verts, plantations) entre les infrastructures bruyantes et les secteurs d'habitat. • Prise en compte des cartes de bruit et des études d'impact acoustique pour toute opération d'aménagement ou de construction en secteur sensible.	Faible
Déchets	Les incidences principales concernent la capacité du gestionnaire à collecter et traiter les nouveaux flux de déchets, le risque d'augmentation des dépôts sauvages ou	• Intégration d'exigences en matière de gestion des déchets dans les pièces réglementaires	Faible

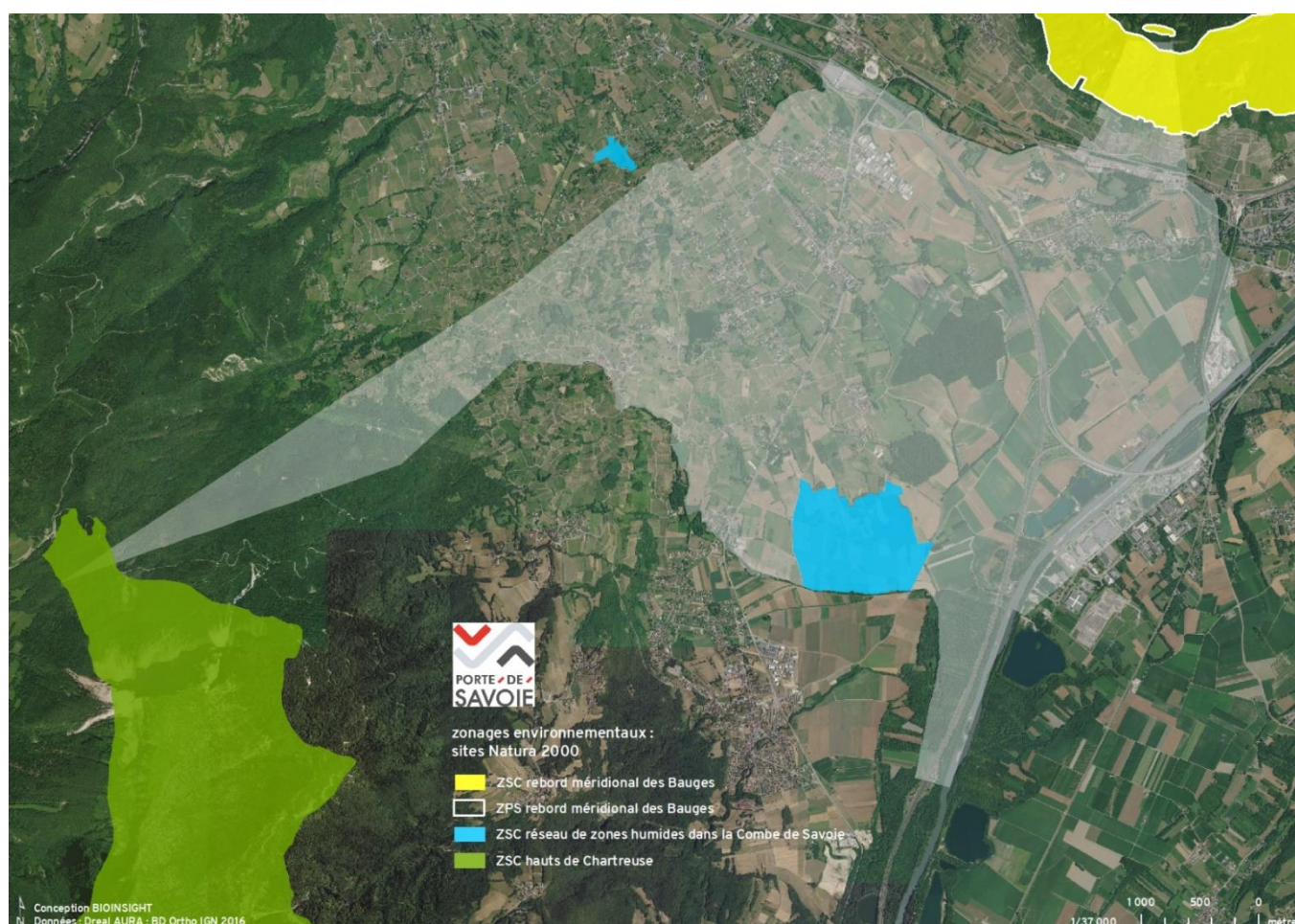
	d'incivilités, et l'impact potentiel sur l'environnement en cas de gestion insuffisante (pollution des sols, des eaux, etc.).	• Prise en compte de la gestion des déchets inertes et des déchets de chantier dans les opérations de construction ou de démolition.	
--	---	--	--

3 Synthèse des incidences du projet sur le réseau Natura 2000

L'analyse menée dans le cadre de l'évaluation environnemental a conclut que le projet de PLU n'est pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur le réseau Natura 2000.

Les orientations d'aménagement et les prescriptions réglementaires du PLU intègrent pleinement les objectifs de conservation de ces sites, en prévoyant notamment la préservation des espaces naturels sensibles, la limitation de l'artificialisation et la prise en compte des continuités écologiques. Le PLU impose également, pour tout projet susceptible d'affecter directement ou indirectement un site Natura 2000, la réalisation d'une évaluation spécifique et la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation si nécessaire.

Ainsi, aucune incompatibilité ou incidence notable n'a été identifiée dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU



Les réseau Natura 2000 à proximité directe de Porte-de-Savoie

4 Articulation du PLU avec les documents cadres

L'élaboration du PLU de Porte-de-Savoie doit être compatible avec les documents de planification de rang supérieur, notamment avec le SCoT de la Métropole de Savoie, le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, la les chartes des parcs naturels régionaux (Bauges et Chartreuse), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône – Méditerranée. Le PLU doit également prendre en compte le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ainsi que les règlementations sur les risques et la biodiversité.

Le PLU intègre les orientations et objectifs de ces documents dans ses différentes pièces, en matière de préservation des espaces agricoles et naturels, de gestion de la biodiversité, de limitation de l'artificialisation, de gestion de l'eau, de prévention des risques, de transition énergétique et de mobilité.

Aucun point de non-conformité majeur n'a été relevé : les prescriptions du PLU traduisent les exigences des documents supérieurs, en veillant à l'absence de contradiction et à la prise en compte des grandes orientations régionales et intercommunales

5 Indicateurs de suivi

Une liste d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU a été dressée afin de pouvoir notamment suivre l'impact de la politique de développement dessinée sur les enjeux environnementaux au terme d'une durée déterminée.

6 Synthèse de la méthode effectuée

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de l'évaluation environnementale s'est appuyée sur une démarche rigoureuse, structurée en plusieurs étapes complémentaires.

Tout d'abord, l'état initial de l'environnement a été établi à partir de sources de données externes accessibles (statistiques, cartographies, inventaires), complété par des visites de terrain qui ont permis d'actualiser ou d'affiner les informations recueillies. Ce travail a abouti à l'identification des enjeux selon différentes thématiques environnementales. L'analyse a ensuite été enrichie grâce aux retours des acteurs du territoire et à la prise en compte des documents de planification existants.

Dans un second temps, l'évaluation s'est concentrée sur l'analyse des incidences du projet sur chacune des thématiques environnementales. Lorsque des impacts ont été identifiés, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ont été proposées afin de limiter autant que possible les effets du projet sur l'environnement.

Enfin, afin d'assurer un accompagnement et un suivi dans la durée, des indicateurs spécifiques ont été mis en place pour observer l'évolution des incidences du projet au fil du temps.